



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 239-2023
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.329

Déposée le : 27.11.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre) (porte-parole)
Soder (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)
Plüss-Zürcher (Boll, PLR)
Schindler (Bern, PS)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Günthör (Erlach, UDC)

Cosignataires : 3

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 30.11.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Adapter enfin les tarifs de la physiothérapie ambulatoire au renchérissement

Le Conseil-exécutif est prié de présenter un rapport sur les problématiques actuelles suivantes, dans lequel il devra montrer :

1. la marge de manœuvre dont il dispose, sachant qu'il possède une compétence subsidiaire, pour adapter à l'évolution des coûts de ces dernières années la valeur du point tarifaire pour la physiothérapie dans le canton de Berne ;
2. les autres possibilités dont il dispose pour améliorer la situation financière de la physiothérapie au niveau cantonal (le cas échéant, en guise de solution transitoire) ;
3. comment il veut et peut garantir que le déficit de couverture dans le domaine de la physiothérapie ambulatoire ne se creuse pas davantage durant les années à venir en raison des conditions financières.

Développement :

Les discussions tarifaires dans le domaine de la physiothérapie sont bloquées depuis de nombreuses années au niveau national. C'est également la conclusion à laquelle est parvenu le Conseil fédéral, lequel a fait usage de sa compétence subsidiaire en août 2023 en raison de l'absence de consensus entre les partenaires tarifaires et propose une intervention tarifaire ponctuelle à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le tarif des prestations de physiothérapie dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins doit être révisé en profondeur, car il n'est plus d'actualité. Ses fondements économiques se basent sur des chiffres des années 1990. Le tarif n'a été légèrement augmenté qu'une seule fois, en 2016. De fait, les physiothérapeutes génèrent aujourd'hui en Suisse un chiffre d'affaire moyen d'environ 60 francs par heure, avec lequel l'infrastructure, les frais d'exploitation et les salaires doivent être payés¹. Une des raisons de ce bas salaire-horaire est la forte croissance des charges administratives, celles-ci n'étant toutefois que partiellement prises en compte au moment de la facturation. Près d'un quart du temps de travail des physiothérapeutes n'est donc pas rémunéré avec le tarif actuel. En outre, les coûts d'exploitation des cabinets ont augmenté de près de 25 % depuis les années 1990². Rien que les loyers sont aujourd'hui près de 12 % plus élevés qu'en 2015³. Depuis le début de l'année 2023, le coût de l'énergie, de l'informatique, des biens de consommation tels que les linges, et des biens d'investissement tels que les divans médicaux ont aussi augmenté. Ils sont 10 à 30 % plus élevés que l'année dernière⁴. Comme la loi sur l'assurance-maladie ne prévoit pas de compensation du renchérissement, les physiothérapeutes paient les frais supplémentaires entièrement de leur poche. On constate donc depuis 1998 dans le domaine de la physiothérapie ambulatoire une baisse significative du salaire réel⁵.

L'attrait du métier pâtit de ces conditions-cadres difficiles économiquement parlant. Toujours plus de physiothérapeutes abandonnent leur métier avant l'heure, et leur succession est loin d'être assurée. Comme d'autres cantons suisses, Berne mise pour l'heure entièrement sur le fait que le besoin pourra être couvert par le personnel qualifié étranger. En 2021, seuls 31 % de toutes les nouvelles physiothérapeutes et de tous les nouveaux physiothérapeutes inscrits disposaient d'un diplôme suisse. Dans le même temps, le besoin de soins physiothérapeutiques ambulatoires (nombre des thérapies ordonnées par un médecin) augmente depuis longtemps, ce qui correspond au fond à une volonté politique, puisque cela permet des économies au sein du système de santé dans son ensemble.

Au niveau national, les négociations entre les partenaires tarifaires n'avancent plus depuis des années, de sorte qu'il ne faut pas compter sur des adaptations tarifaires à court et moyen termes susceptibles d'améliorer en substance le domaine de la physiothérapie. Le principe de neutralité des coûts rend également difficile d'adapter les structures de coûts sur lesquelles repose le tarif aux évolutions réelles des coûts. Le Conseil fédéral précise toutefois explicitement qu'une « éventuelle prise en compte de coûts plus élevés pour la fourniture de prestations en raison de l'inflation peut être abordée lors des négociations entre les partenaires tarifaires concernant les prix et les valeurs du point tarifaire, en général fixée au niveau cantonal »⁶. Il existe par conséquent la possibilité d'améliorer la situation de la physiothérapie dans le canton de Berne en ajustant la valeur du point tarifaire cantonal, puisque le Conseil-exécutif dispose de la compétence subsidiaire pour fixer la valeur du point tarifaire cantonal lorsque les partenaires tarifaires ne parviennent pas à trouver de solution.

Motivation de l'urgence : la situation est problématique et menace l'existence de nombreux cabinets de physiothérapie ambulatoire. Il faut absolument agir sans plus tarder. Les circonstances actuelles accentuent chaque jour un peu plus la pénurie de personnel qualifié et menacent les soins de santé, dont le canton est garant.

¹ Bref rapport sur l'étude sur les prestations de physiothérapie, établi par Ecoplan/FHNW (février 2023), Physioswiss, mai 2023

² Physioswiss, Fiche d'information « Physiothérapie : une efficacité élevée, des tarifs bas »

³ Physioswiss, communiqué de presse « Physiothérapie : la pression financière sur les cabinets de physiothérapie augmente au fil du temps »

⁴ Question Sarah Wyss, 22.1073, « Les baisses de salaire réel ne doivent pas entraîner une hémorragie du personnel dans les professions de la santé »

⁵ Physioswiss, Fiche d'information « Physiothérapie : une efficacité élevée, des tarifs bas »

⁶ Question Sarah Wyss, 22.1073, « Les baisses de salaire réel ne doivent pas entraîner une hémorragie du personnel dans les professions de la santé »

Destinataire
– Grand Conseil